



Info_110_ED_2011-12
23 janvier 2012

Jeunes chercheurs : « La reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle avance doucement mais sûrement » (Nicolas Soler, CJC)

Dépêche AEF 160909 du 17-01-2012

« La plupart des établissements ont réalisé l'importance qu'il y avait à promouvoir le doctorat auprès du monde de l'entreprise, même si cette promotion est parfois faite maladroitement, voire de façon contre-productive », déclarent Nicolas Soler, président de la Confédération des jeunes chercheurs et Simon E.B. Thierry, son prédécesseur, dans un entretien accordé à AEF en décembre 2011. Selon les jeunes chercheurs, « la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle avance doucement mais sûrement », mais « sur les 65 000 doctorants en France, moins de 20 000 sont employés pour leur activité de recherche ». Les membres de la CJC indiquent par ailleurs qu'ils sont en train de rédiger un 'guide du doctorat' et annoncent l'organisation, le 17 février prochain, d'une manifestation organisée conjointement avec l'Andès (association nationale des docteurs) dont l'objectif est de faire intervenir les candidats à la présidentielle sur des questions relatives aux carrières des chercheurs et au doctorat.

AEF : Quels sont les objectifs de la Confédération des jeunes chercheurs pour 2012 ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Nos principes sont toujours les mêmes, à savoir défendre les intérêts des jeunes chercheurs et promouvoir le doctorat comme une expérience professionnelle. Parmi nos objectifs figurent la rédaction d'un « guide du doctorat ». Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous a mandatés pour réaliser ce travail que nous avons débuté à la fin de l'année 2009. Ce guide s'attachera à définir un certain nombre de bonnes pratiques et ira plus loin que notre rapport de juin 2009 sur l'évaluation des chartes des thèses des universités françaises. Dix personnes environ sont impliquées dans la rédaction de ce guide. Dans la pratique, nous nous partageons l'animation rédactionnelle des articles en collaboration avec l'Andès. Enfin, nous souhaitons bien évidemment continuer à veiller au réseau associatif. Pour ce faire, il a fallu s'adapter aux changements liés à la LRU. Désormais nous nous adressons directement aux universités autonomes, localement, ce qui nécessite une adaptation stratégique. Le travail est différent et la mobilisation des membres n'est pas toujours simple.

AEF : Quels sont les sujets suivis en priorité par la CJC ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : La contractualisation des jeunes chercheurs est un sujet auquel nous sommes très attentifs. Beaucoup de vacataires ne sont pas recensés et par conséquent, pas payés pour leurs travaux de recherche. Par définition, le vacataire ne bénéficie pas réellement d'un contrat ni d'une visibilité suffisante auprès de la direction des ressources humaines car il collabore par missions. De notre point de vue, la recherche est un métier. De plus, nous souhaitons nous attaquer aux financements illégaux, notamment attribués à des jeunes chercheurs étrangers, souvent versés sous forme de libéralités. Toutefois, nous manquons de chiffres sur ce point.

AEF : Justement, comment obtenir davantage d'informations sur ces questions sensibles ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Nous sommes en train de diffuser une enquête auprès de tous les acteurs académiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. À destination des jeunes chercheurs, elle donnera une vue d'ensemble de ces problématiques de contractualisation et une meilleure idée du niveau de précarité, qui seront mis en relation avec leurs activités et leurs compétences. Cette enquête nationale vient en complément de la première enquête paneuropéenne menée par Eurodoc sur la situation des jeunes chercheurs de l'Union européenne (*voir ci-dessous AEF 156107*). Cette dernière a été menée en 2008 et 2009 auprès de 7 500 doctorants dans douze pays européens et a été présentée lors du sommet « France-Europe : 15 ans d'évolution du doctorat », célébrant les quinze ans de notre association, en septembre 2011 à Strasbourg. L'étude d'Eurodoc entendait répondre à deux questions principales : quelle est la situation réelle concernant l'emploi, les avantages sociaux et les conditions de travail des doctorants ? Et quelles sont les différences entre les modèles de formation doctorale en Europe ?

AEF : Quel est votre sentiment global sur l'évolution du doctorat ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Notre rapport sur l'évaluation des chartes des thèses, en 2009, montre que si le doctorat a beaucoup évolué, les pratiques quant à elles tardent à changer. La reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle avance doucement mais sûrement. La plupart des établissements ont réalisé l'importance qu'il y avait à promouvoir le doctorat auprès du monde de l'entreprise, même si cette promotion est parfois faite maladroitement, voire de façon contre-productive. Il y a encore des progrès à faire sur la problématique de l'accès au financement : sur les 65 000 doctorants en France, moins de 20 000 sont employés pour leur activité de recherche. L'accès à l'information reste également à améliorer car beaucoup de doctorants ne connaissent pas suffisamment leur environnement de travail et ont leur encadrant comme unique source de renseignements.

AEF : Êtes-vous favorables au contrat doctoral ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Oui, nous y sommes favorables mais avec des bémols. Certains contrats doctoraux n'en sont pas et nous pouvons citer l'exemple d'une université qui a inscrit une clause selon laquelle tout doctorant démissionnaire lors de sa première année devait rembourser ses salaires ce qui est totalement hallucinant. C'est pourquoi nous voulons récupérer les contrats doctoraux des universités pour vérifier ce type d'informations... Nous espérons d'ailleurs pouvoir collaborer avec la CPU sur ces questions.

AEF : Avez-vous prévu des actions particulières à l'approche de l'élection présidentielle ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Nous organisons une manifestation en collaboration avec l'Andès, le 17 février à l'Institut Pasteur, pour faire intervenir les candidats à la présidentielle. L'objectif est de les faire répondre à un questionnaire sur le doctorat et les carrières des docteurs en France et de publier leurs réponses sur Internet. Les grands thèmes seront : l'attractivité de la recherche à travers l'attractivité du doctorat, les carrières de la recherche, les carrières des docteurs dans la société de la connaissance, l'implication de la France dans la politique de la recherche européenne et sur le doctorat.

AEF : En tant que jeunes chercheurs, comment percevez-vous la mise en place des investissements d'avenir ?

Nicolas Soler et Simon E.B. Thierry : Nous n'avons pas prévu de publier une étude sur les investissements d'avenir. Néanmoins, il y a un point qui nous paraît fondamental : il semble légitime que les dotations financières servent à inciter les établissements à améliorer leurs pratiques en général et non pas seulement leur excellence scientifique ! Nous regrettons que ce critère ne soit pas suffisamment pris en considération par les jurys d'évaluation. Quand on parle d'excellence, tout doit être excellent, sinon cela s'appelle de la spécialisation...

Des parlementaires demandent de « reconnaître le doctorat comme une expérience professionnelle » (rapport de l'Opecst sur l'innovation)

Dépêche AEF 161246 du 20-01-2012

L'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologique) juge qu'il faut « faire reconnaître l'expérience acquise pendant le doctorat comme une expérience professionnelle et non comme une expérience académique, et proposer aux docteurs des formations complémentaires à l'entrepreneuriat ». Cette recommandation figure parmi celles qu'il formule dans son rapport sur « L'Innovation à l'épreuve des peurs et des risques », rendu public jeudi 19 janvier 2012 (**lire Info ED 113**). Pour l'un des auteurs, le député Jean-Yves Le Déaut (SRC, Meurthe-et-Moselle), vice-président de l'Opecst, « c'est une anomalie, alors que nous sommes dans le système LMD (licence, master, doctorat), que le doctorat ne soit toujours pas reconnu dans les conventions collectives, ni dans la haute administration ». Membre de l'équipe de campagne de François Hollande, candidat du PS à l'élection présidentielle, il estime que « tous les candidats devraient prendre en compte cette mesure ». Son collègue Claude Birraux (UMP, Haute-Savoie), premier vice-président de l'Office parlementaire, co-auteur du rapport et lui-même docteur de l'université de Genève (Suisse), renchérit en affirmant que « cette proposition, qui implique de faciliter l'accès des docteurs aux concours de la haute fonction publique, doit aussi s'appliquer à l'Assemblée nationale et au Sénat ».

L'Opecst compte aussi sur sa recommandation de transformer le crédit impôt recherche en « Ciri (crédit impôt recherche innovation) » pour « stimuler la création d'emplois hautement qualifiés en liant le montant du Ciri à l'embauche de docteurs » (lire ci après AEF 161203). Les parlementaires préconisent encore de donner aux docteurs « la possibilité de pouvoir bénéficier d'un congé pour création d'entreprise et d'utiliser, dans certaines périodes au cours de la carrière, une part plus importante de leur temps pour travailler comme consultants scientifiques ». Le rapport recommande par ailleurs d' « améliorer la visibilité des docteurs vis-à-vis des entreprises en organisant annuellement, comme à l'université de Lausanne (Suisse), une 'journée des docteurs' au cours de laquelle ils pourront présenter leurs axes de recherche aux entreprises ». Enfin, au niveau européen, il plaide pour « renforcer les doctorats en co-tutelle ».

Un état des lieux « encore loin d'être idyllique »

Tout en reconnaissant que « la situation des doctorants s'est nettement améliorée au cours des quinze dernières années », l'Opecst souligne que « l'état des lieux est encore loin d'être idyllique ». « Les docteurs sont souvent boudés par les entreprises alors que dans nombre d'autres pays, ils constituent le coeur du système d'innovation. » De même, « suivant les disciplines, les doctorants sont plus ou moins bien traités (salaire ou plutôt non salaire, encadrement – jusqu'à plus de dix doctorants par encadrant dans certaines disciplines, thèse durant plus de cinq ou six ans du fait de conditions de travail inadéquates ».

Le rapport s'appuie notamment sur une enquête (**lire Info ED 111**) qu'a menée l'Office parlementaire auprès des jeunes docteurs et doctorants « pour les interroger sur leur situation, la façon dont ils envisagent leur avenir professionnel, et leur sensibilisation aux questions d'innovation ». « Plus de 1 300 ont répondu au questionnaire », se félicite Claude Birraux. Et même si « l'étude souffre de certains biais méthodologiques, par exemple la sur-représentation de certains organismes ou de certaines disciplines (...), elle permet de dégager certaines considérations d'ensemble fort intéressantes », souligne le rapport qui en publie les résultats in extenso dans son deuxième tome.

Les Docteurs jugent l'innovation « plus dynamiques à l'étranger »

Ainsi, les réponses obtenues montrent que « le doctorat sensibilise de mieux en mieux aux questions de propriété intellectuelle et à la création d'entreprise », puisque « près de 70 % [des docteurs] ayant soutenu avant 2000 nous ont dit ne pas avoir entendu parler de ces questions, contre 50 % pour les promotions les plus récentes », relèvent les auteurs. En revanche, « quelle que soit l'année de soutenance, 50 % environ des sondés nous ont indiqué que l'établissement de préparation ne disposait d'aucune structure de valorisation, d'aide à la création d'entreprise ou d'aide à la réponse aux appels d'offres. Cette stagnation, au regard des exemples internationaux qu'il nous a été donné de voir, est dramatique et notre rapport doit contribuer à faire évoluer ce pourcentage à la hausse », écrivent-ils.

Claude Birraux et Jean-Yves Le Déaut relèvent aussi que « plus de 80 % des doctorants et docteurs interrogés pensent que de nouveaux mécanismes doivent être mis en place pour favoriser l'innovation, et plus de 75 % des répondants qui étaient ou sont encore à l'étranger pensent que l'innovation y est plus dynamique qu'en France ». Cette perception est à mettre en rapport avec le fait que les docteurs jugent aussi que « si les partenariats public-privé sont relativement bien développés, la mise en place de cellules de détection des résultats valorisables est balbutiante, ce qui s'accorde bien avec l'absence de structure professionnelle de valorisation de la recherche ».

Plus généralement, « près de 60 % des sondés pensent que les peurs constituent un frein important à l'innovation en France » et « plus de 85 % (...) considèrent que la France ne fait rien pour favoriser l'innovation de rupture », alors même que « plus de 80 % pensent que la France dispose d'un fort potentiel d'innovation ».

L'Opecst propose de créer un « crédit impôt recherche innovation » et de conditionner son montant à l'embauche de docteurs (rapport de l'Opecst sur l'innovation)

Dépêche AEF 161203 du 20-01-2012

« Compléter le crédit impôt recherche pour en faire un véritable outil de croissance, en le transformant en Ciri (crédit impôt recherche innovation) et le réserver prioritairement aux PMI. » Telle est l'une des propositions de l'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) formulée dans un rapport intitulé « L'Innovation à l'épreuve des peurs et des risques », rendu public jeudi 19 janvier 2012 (**lire Info ED 113**). « C'est une mesure proche de celle promue par le

Comité Richelieu qui a pour objectif de faire évoluer le crédit impôt recherche vers un crédit d'impôt recherche innovation, afin de favoriser la couverture de l'ensemble de la chaîne de l'innovation, le 'R', comme le 'D', et de permettre une incitation fiscale non seulement pour la recherche fondamentale mais également pour la fabrication du prototype et le passage du prototype au marché », détaille l'Opecst. L'office parlementaire propose également de « stimuler la création d'emplois hautement qualifiés en liant le montant du crédit impôt recherche innovation à l'embauche de docteurs ».

« Ce type de mesure, qui consisterait à étendre le CIR aux activités en aval de la recherche développement, existe en Espagne depuis la fin des années 90 », souligne le rapport. Le livre blanc 2012 des entreprises innovantes du Comité Richelieu précise « qu'il s'agit de rétablir un plus juste équilibre entre PME et grands groupes, ce que permettrait la réactivation du programme 'Passerelle' [dont l'objectif est de favoriser les synergies entre grands comptes et PME] qui n'a abouti jusqu'à présent qu'à la conclusion de douze accords ».

1 Milliard d'Euros pour les PME sur 4,7 milliards de CIR

« Si le crédit impôt recherche est indéniablement un atout pour la compétitivité et l'attractivité de la France, il n'est pas exempt de tous reproches et son efficacité économique pourrait être améliorée » pointe l'Opecst, ajoutant que « ses remaniements constants ont créé un climat d'instabilité fiscale préjudiciable à des décisions qui doivent porter sur le moyen et le long terme ». Deux premières questions se posent, met en évidence le rapport : « de quelles sommes parle-t-on ? Dans quelle mesure les PME en bénéficient-elles ? »

« La réponse est en fait complexe, car son montant peut être évalué de manière très différente », précise l'Opecst citant à ce titre Christophe Lecante, administrateur et président de la commission innovation du Comité Richelieu (auditionné le 12 octobre 2011), qui souligne que seulement un milliard d'euros sur les 4,7 milliards d'euros du crédit impôt recherche sont allés en 2009 aux PME innovantes indépendantes ».

La phase de développement n'est que partiellement couverte par le CIR

Pour Christophe Lecante, « le problème de ce dispositif est qu'il finance désormais les phases amont, celles de génération de nouvelles connaissances. La phase de développement, elle, n'est que partiellement couverte par le crédit impôt recherche ». Ainsi, l'Office parlementaire explique « qu'une manière de faire bénéficier davantage les PME du CIR serait de lier l'incitatif fiscal pour les grands groupes au renforcement de leurs partenariats avec des PME innovantes et des laboratoires académiques ».

Par ailleurs, le rapport mentionne que « plusieurs des personnes auditionnées proposent que les grands groupes n'aient accès au crédit impôt recherche qu'à la condition qu'ils embauchent des docteurs ». De plus, « il faut éviter que le crédit impôt recherche n'entraîne des effets d'aubaine », conclut l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques